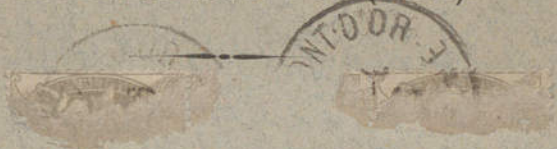


# ASILE SAINT-LÉONARD

A COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



## COMPTE RENDU

des Années 1914-1915



LYON  
IMPRIMERIE Veuve M. PAQUET  
46, rue de la Charité, 46

—  
1916



# ASILE SAINT-LÉONARD

à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve près de la gare de même nom qui est la troisième sur la ligne de Lyon à Paris. Et il a l'honneur d'être le *premier refuge-patronage*, ouvert en France, sans distinction de croyances et d'opinions, aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient, ou non, soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864. Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de la Justice, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis) 1904.

Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris 1878, et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres 1908.

**Grand Prix** à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1910, à celle de Turin 1911, et à celle de Gand, en 1913.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie Française, en 1902. — Prix Chazière en 1895, et Livet en 1909, de l'Académie de Lyon.

Prix de vertu Audiffred, en 1911, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Médailles d'honneur en 1869, 1897 et 1910, de la Société nationale d'Encouragement au Bien.

Fondateur : feu le chanoine Villion, ✱, ✱.

Directeur : le chanoine Rousset ✱, Q (A), ✱, reçoit le lundi.

### Conditions d'Admission

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans, ni de plus de 45. Cependant, nous recevons jusqu'à 50 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Être assez bien portant de façon à pouvoir fournir 10 heures de travail.

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale, ni de maladie contagieuse ou repoussante.

4° Avoir bonne vue, et ne pas être infirme.

5° Envoyer ou apporter un certificat du médecin, ou bien une note, soit du Directeur, soit du gardien-chef, constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées.

6° S'engager, par écrit, à rester au moins *six mois*, (*sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours, si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'Asile, ou de se plier au règlement de la maison.

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite délivré, soit par le Directeur, soit par le gardien-chef.

8° Être muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette dernière pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération.

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, par lettre affranchie, au Directeur de l'asile Saint-Léonard ; ne pas manquer d'envoyer un timbre pour la réponse.

Outre des renseignements *détaillés* sur *chacune* des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande qui sera toujours, à moins d'incapacité absolue, faite par le postulant lui-même, et en termes très simples, devra contenir les



nom et prénoms du postulant, sa profession, sa religion, les lieu et date de naissance, les nom et prénoms du père et de la mère, la date de la libération.

Il devra aussi déclarer s'il est célibataire ou marié, ou bien encore, veuf avec ou sans enfants, puis donner le nombre, la date, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où le dit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

Nous ne nous occupons ni des relégués, ni de ceux qui n'ont pas fait ou terminé leur service militaire.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'Asile une admission par écrit ayant pour but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester sept mois à l'Asile (si cependant la libération définitive arrivait avant la fin dudit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois, sinon au bout de ce laps de temps) ; 2° A envoyer par la poste et par l'intermédiaire du greffier-comptable, le jour de leur libération, comme caution (mais nullement comme équivalence) de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs, et à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas ledit engagement quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour inculpation ; 3° Et à joindre à cette caution le reliquat de leur masse (s'ils en ont une) une fois les frais de route prélevés.

S'ils n'ont pas à leur pécule la susdite somme de cent francs, ils feront envoyer comme caution, ce qui restera audit pécule, une fois les frais de route prélevés.

Nous exigeons aussi l'envoi, après prélèvement des frais de route, de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération conditionnelle.

### Observations

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle des toiles métalliques ; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués ; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 pour cent sur le produit de son travail ; en outre, il touche tous les lundis, de 0,25 à 0,50 c., suivant l'importance dudit travail. Cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement qui est de six (ou sept) mois pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant des dits prélèvements est inscrit au pécule, à titre de gratification. Puis d'autres récompenses en argent ou en vêtements sont allouées, selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout, sauf certains petits détails ; il jouit, sauf le premier jour férié qui suit son arrivée, d'une sortie libre les dimanches et jours de fête, de 2 à 7 heures du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut qu'il ait à son pécule la somme nécessaire pour payer le voyage jusqu'au lieu de placement.

L'œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale, et même légale des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité, en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'asile dès sa libération et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes : Lyon, Villefranche, Trévoux.

Tout retard non justifié par une preuve écrite, émanant de personnes dignes de foi, pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

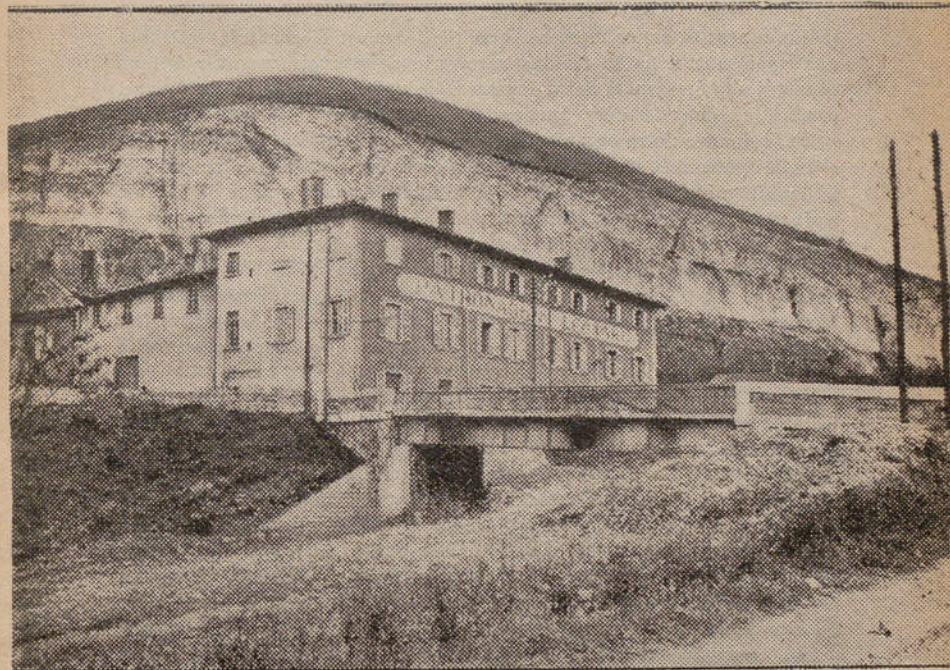
NOTA. — 1° Les lettres et communications doivent toujours être adressées à M. le Directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que lui.

Bureau de poste, de télégraphie et de téléphone à Couzon. Adresse télégraphique : Chanoine Rousset, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au patronage, ne s'y rendraient pas, sont instamment priés de nous prévenir, quelle qu'en soit la raison.

3° Nous ne recevons pas ceux qui se présentent sans avoir été admis à l'avance.

4° Inutile de se faire recommander par des parents ou des amis.



## ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Etabli en France pour les libérés adultes

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 kilom. au nord de Lyon

Sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868

### COMPTES RENDU DES ANNÉES 1914-1915

Les graves événements qui se sont produits à partir du commencement d'août 1914, ne nous ont pas permis, pour divers motifs, et en particulier, parce que les esprits étaient trop préoccupés par les malheurs de la France, et aussi, parce que nous avions à ménager les ressources de l'Œuvre, de donner à nos Bienfaiteurs et amis, le rapport habituel de



ladite année; et en ce moment, quoique le motif d'économie soit tout aussi puissant, nous le faisons taire, afin de pouvoir montrer à tous ceux qui s'intéressent à Saint-Léonard, ce qu'est devenu le Patronage, pendant ces deux dernières années.

Etant donnée notre organisation, qui conserve au-delà de 45 et 50 ans, ceux des patronnés ne voulant pas nous quitter, nous avons pu, malgré la mobilisation qui nous a enlevé tous ceux ayant moins de 45 ans, (soit 22, dont 2, quoique réformés, se sont engagés), maintenir, grâce à nos 12 anciens, ouvert notre asile.

Nous n'avions jamais pensé que nous devrions à ce détail de notre fonctionnement, indépendamment du noyau d'employés nécessaire à une bonne marche de la maison, l'avantage que nous signalons, et qui fait que nous sommes les seuls ayant continué, sans restriction, à tendre la main aux libérés.

Nous disons : sans restriction ; puisque le Patronage des Libérés Protestants de Paris, ainsi que celui de la rue de l'Université, et peut-être d'autres de province, sont restés ouverts dans la mesure du possible.

Tout d'abord, nous avons éprouvé une joie intense, de voir avec quel courage, les patronnés présents, et ceux de nos anciens qui continuent à correspondre avec nous, se sont rendus là où les appelait la Mobilisation. Et nous avons eu la satisfaction de pouvoir donner l'hospitalité, soit aux blessés convalescents, soit aux permissionnaires qui n'avaient pas de famille ou qui en ayant, ne pouvaient se rendre chez eux. Encore un avantage de la continuation du dit fonctionnement.

La correspondance avec tous nos soldats, très fréquente, nous prend beaucoup de temps pour les réponses; mais nous acceptons avec joie, ce surcroît de travail, ne confiant à personne le soin de les faire, tellement nous comprenons et la joie de ces déshérités à transmettre leurs impressions à leur famille d'adoption et l'importance de ce patronage par lettres, ce que d'ailleurs, nous faisons en tous temps; et sur les 3.000 lettres environ que nous écrivons chaque année, il y en a, croyons-nous, plus de 2.000 consacrées à nos anciens.

Obligé de traiter avec M. le Sénateur Herriot, maire de Lyon, une question de réhabilitation très importante, où il nous fut d'un grand secours, nous l'avons entretenu des sentiments si patriotique de nos hommes, et M. le Maire, très agréablement impressionné, nous remit 100 francs, à envoyer par bons de 5 francs, à ceux qui seraient nécessaires, et fit expédier 17 paquets à ceux dont nous lui donnâmes l'adresse. Nous renouvelons à M. le Sénateur, l'expression de notre vive reconnaissance.

Parmi nos patronnés, il y en avait plusieurs qui, étant donné la nature de leurs antécédents étaient envoyés aux exclus, sections composées d'hommes jugés indignes, à cause de leur passé, de porter les armes; ils firent des démarches pour obtenir l'honneur de défendre la Patrie et moins réusirent. De même, parmi ceux qui ayant des condamnations moins graves, avaient été envoyés aux Bataillons d'Afrique.

A côté de ces joies, il y a eu des tristesses : nous avons perdu notre cher coadjuteur, M. l'abbé Paquet; parti le 12 août 1914 à Vienne, pour

rejoindre son régiment, le 99<sup>e</sup>, il fut envoyé le 26 vers Saint-Dié, et le 29, il était tué, peut-être même assommé, d'après certaines dépositions, à coups de crosse de fusil, par nos sauvages ennemis. Ce fut seulement fin avril 1915, que des exhumations faites par un Lyonnais recherchant un parent dont il était aussi sans nouvelle depuis cette époque, permirent de retrouver ce cher défunt, qui a été, par les soins de sa mère désolée, mais bien courageuse, grâce à son grand esprit de foi, entreposé dans un caveau de Saint-Dié, mis à sa disposition par un charitable propriétaire du pays, pour être ramené, après la guerre, dans le tombeau de ses parents. *L'Echo des Familles* de Couzon, celui du Perréon, où M. l'abbé Paquet avait été vicaire et celui de Sainte-Croix, sa paroisse à Lyon, ainsi que la *Semaine Religieuse* du Diocèse, ont retracé à grands traits, cette vie si sacerdotale.

Nous avons eu aussi à déplorer la mort de son prédécesseur, M. l'abbé Brachet, qui était parti comme infirmier, et dont la santé (conjointement avec les émotions, dues à son excessive sensibilité), n'a pu résister aux fatigues de cet emploi, très pénible sur le front. C'est le 29 février 1915 qu'il a succombé à Sainte-Menehould. Son confrère de Sainte-Foy-lès-Lyon, M. l'abbé Quinet qui était mobilisé avec lui, et qui l'a assisté à ses derniers moments, l'a fait enterrer dans des conditions qui permettront, après la guerre, son transfert dans le caveau de sa famille. Nous rappelons avec émotion, son départ du patronage, départ indépendant de sa volonté, et son vif désir d'y revenir, désir qu'il aurait réalisé sans une opposition regrettable. Il n'aimait pas le ministère paroissial, et il avait si bien réussi dans notre maison, que peu de temps avant la guerre, il vint nous demander, non pas à reprendre son emploi de sous-directeur, puisque nous avions M. l'abbé Paquet, mais à se retirer chez nous.

Nous lui rappelâmes l'intervention fâcheuse qui avait motivé son départ, et qui se produirait pour empêcher son retour, et il dut se contenter de venir nous voir fréquemment. Et une preuve de son affection, nous l'avons rencontrée dans une conférence qu'il fit pendant l'hiver de 1913-1914, sur Saint-Léonard, aux membres du Cercle paroissial de Sainte-Foy-lès-Lyon. La *Semaine Religieuse* a publié un article sur ce prêtre si pieux et si affectueux.

Nous aurions désiré participer aux œuvres de charité que la guerre avait forcée à créer, mais il y avait de sérieuses difficultés à cette création, soit d'une ambulance, soit d'un asile de convalescents, ou d'un refuge momentané pour les orphelins et les évacués, et nous regrettions tous ces obstacles; heureusement que nous pûmes, dans une faible mesure, il est vrai, nous le reconnaissons, rendre service à nos soldats, en offrant l'hospitalité, du 31 octobre 1914 au 15 mai 1916, dans de bonnes conditions, aux 32 mobilisés du poste 56 des G. V. C., chargés de la surveillance de la voie ferrée.

Un vaste dortoir, des chambres pour les gradés et les 4 Prêtres-Soldats, qui se sont trouvés parmi eux (un pendant 3 mois, et les autres pendant 9), une vaste cuisine, des lavabos où ils étaient à l'abri du froid et de la pluie; l'électricité, un jardin où ils prenaient, en été, leurs repas, des ombrages où ils se reposaient et une cour où ils jouaient aux boules.



Les prêtres-soldats, à qui nous pûmes offrir 2 chambres, avaient toute facilité pour célébrer la messe dans notre petite chapelle. Ils sont devenus infirmiers. Prêtres et laïques sont partis en regrettant vivement leur installation chez nous. C'est la nécessité d'être plus près du tunnel de Collonges, qui les a fait se loger à Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Nous eûmes la satisfaction de pouvoir aussi prêter notre coiffeur, à l'ambulance de Couzon jusqu'à Pâques de la présente année (1916). Le départ pour l'armée, du 1<sup>er</sup>; de son successeur, pour une position dans une ville du centre, en avril dernier, a seul interrompu cette participation à l'œuvre de bien, dirigée par tout le dévouement de Mme Bizot, née Olphe-Gaillard.

Nous ajouterons ce détail : un des soldats blessés de ladite ambulance, n'ayant pas fait sa première communion, demanda au Directeur du patronage, qui, depuis 3 ou 4 mois, va, tous les vendredis, faire une causerie avec les blessés, de le préparer à cet acte si important de la vie chrétienne, et de l'autoriser à y procéder dans la chapelle du patronage, ce qui eut lieu le 19 mars, et cette cérémonie, quoique sans solennité, fit beaucoup d'impression sur les patronnés et sur les assistants.

Nous tenons à faire connaître à nos lecteurs, une autre participation du patronage à la situation actuelle. Tout d'abord, l'administration militaire nous réquisitionna notre cheval, fort malgré ses 18 ans, et ne nous donna qu'une indemnité de 450 francs, alors qu'il valait au minimum de 8 à 900 fr., et quelques mois plus tard, ayant besoin d'en avoir un pour le service de la maison, nous en achetâmes un qui ne le valait pas, que nous payâmes 850 fr., et qui fut à deux doigts d'une réquisition; puis, ayant fait 11 hectolitres de vin, on nous en réquisitionna 3, sans tenir compte de la consommation familiale, (il y a une lacune dans la loi sur ce point, comme le constatait M. le sénateur Gomot), et on ne nous les paya que 54 fr. l'hectolitre, alors qu'on en trouvait pas à moins de 85 fr., et qu'il a fallu en acheter pour l'usage de la maison, d'où perte sèche de près de 80 fr. La même remarque s'applique aux fournitures de paille, et malgré un arrêt de la Cour de Rennes, donnant raison à un plaignant qui n'acceptait pas le prix dérisoire de l'intendance et nous permettant de réclamer le prix courant, nous nous sommes inclinés par patriotisme devant des mesures aussi lourdes pour notre si pauvre budget.

Nous pourrions ajouter que l'indemnité d'éclairage du 31 octobre 1914 au 31 décembre 1915, s'est élevé à 5 fr., alors que le poste a consommé en moyenne 10 francs d'électricité par mois, soit pendant 14 mois, environ 140 fr. Heureusement qu'on a tenu pour le premier trimestre de 1916, à être plus large, et nous avons reçu 18 fr. On nous a également oublié dans le paiement des frais d'hospitalisation de 2 vaches pendant 23 jours. C'est encore une somme de 36 fr. 80, moins 10 fr. environ de lait, retiré de l'une d'elles, soit approximativement 25 fr. dont nous avons été frustrés.

Qu'on veuille bien nous excuser d'entrer dans tous ces détails, mais ils sont nécessaires pour mieux faire connaître à nos amis, les charges que nous a imposées la situation actuelle.

Nous participâmes à l'Exposition de Lyon, d'abord, dans les œuvres charitables d'ordre général, puis dans celles groupées par un comité catholique; mais comme il avait été décidé que les exposants de ce genre ne recevraient pas de récompense, nous n'avons pas eu le plaisir de voir sanctionner d'une façon officielle, les résultats de notre patronage, qui au 1<sup>er</sup> janvier 1914 avait reçu 3.335 patronnés, en avait placé 771, fait réhabiliter 51 (aujourd'hui 54) et fourni 712.131 journées de présence.

## SITUATION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

Au point de vue agricole, même situation désastreuse que les années précédentes. En 1914, 11 hectolitres de vin au lieu de 60 que nous devrions avoir au minimum avec près de 2 hectares de vignes. En 1915, même rendement comme vin, mais par suite de la mobilisation du chef de culture, en septembre 1914, et du petit nombre de patronnés, nous n'avons pas eu les bras voulus pour travailler nos champs, et alors, au lieu de 8.000 kilos de pommes de terre, nous n'en récoltâmes que 1.800; au lieu de 4.000 kilos de betteraves, à peine 700; et il a fallu acheter pour plus de 800 fr. de pommes de terre, d'où déficit total d'environ 3.000 fr.

Au point de vue industriel, notre atelier, complètement désorganisé par le départ des mobilisés, a été fermé pendant plusieurs mois; nous l'avons réouvert, mais avec 2 ou 3 ouvriers, il n'y a donc pas de moyenne sérieuse à établir avec ce travail si réduit.

Une autre difficulté a surgi, par suite de la suppression, en 1914, à cause de la guerre, de la subvention annuelle du Ministère de la Justice; heureusement qu'elle a été rétablie en 1915, grâce à M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qui connaît l'œuvre, voit de près son fonctionnement et n'hésite pas à en proclamer les sérieux résultats.

Nous avons été d'autant plus touchés par cette suppression de la subvention de 1914, que nous avons eu tout d'abord bien des morts parmi nos bienfaiteurs, et, en second lieu, bien des déceptions à l'occasion des événements actuels et de la création d'œuvres urgentes, exigées par la terrible situation dans laquelle se trouvait et se trouve encore notre chère Patrie.

Nous avons, en particulier, perdu notre si dévoué vice-président, M. Rigot, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, enlevé le 26 avril 1914, à l'affection des siens et de ses amis; puis le cher Frère Amélien, filleul du Père Villion, mort à Bordighera (Italie), le 19 mars 1915, et enterré dans le cimetière de Couzon où il s'était fait préparer un caveau pour Mlle Deguerry, sa sœur, et pour lui: (Bienfaiteur insigne).

Nous rappelons comme souscripteurs défunts: M. l'abbé Denis, de Curis; M. Chardeyron, de Saint-Romain-au-Mont-d'Or; Mlle Garin; M. Cagnet; Mme Vve Duchamp-Deriard; Mme de Nolhac, que Mme la comtesse de Brive a bien voulu remplacer; M. René de Marolles, dont la générosité, grâce à Mme de Marolles, n'a pas subi d'interruption; et en



dernier lieu, la vénérable aïeule de MM. Defond, Mme Vve Naquin, ainsi que M. Pillet, bienfaiteur insigne.

Nous renouvelons nos doléances du dernier compte rendu ; les refus que nous éprouvons, disions-nous, sont basés sur des revers de fortune, ou sur l'augmentation des œuvres de charité paroissiales, et nous ajouterons, sur la création d'œuvres de guerre. Mais ne pourrait-on pas objecter que l'affaiblissement de la foi, et le développement de luxe, qui fait malheureusement de larges emprunts à la bourse au détriment des bonnes œuvres, sont pour une bonne part dans ces refus ? Quand on voit les dépenses extraordinaires dont sont coutumières certaines personnes, uniquement pour satisfaire leur orgueil, leur vanité, leur sensualité, leur amour exagéré des distractions et des voyages, y compris les frais considérables d'achat et d'entretien d'automobiles et qu'on les entend gémir sur l'état de gêne dans lequel elles se trouvent, on ne peut s'empêcher de trembler pour elles, et de se demander comment elles se justifieront devant Dieu. Notre-Seigneur parlant de l'interrogatoire qui suivra la mort (S. Math. Ch. XXV, V 31-46) déclare que ceux qui, voyant dans le pauvre un autre Jésus-Christ, lui viendront en aide, seront récompensés, et que ceux qui lui fermeront impitoyablement leur bourse seront frappés de peines éternelles. Et si nous livrons ce passage de l'Évangile aux méditations des personnes qui nous liront, c'est parce qu'à côté d'accueils très bienveillants, il y a des réponses qui le sont peu. Que les personnes riches, disposées à exprimer un refus, se mettent à la place du quémendeur qui remplit, en mendiant pour son œuvre, un devoir très pénible et qui a besoin et de paroles encourageantes, et de ressources, pour faire vivre ceux dont il s'occupe. Et qu'elles veuillent bien le traiter comme elles voudraient l'être si elles étaient, à sa place, chargées d'une œuvre. Et ce que nous demandons pour nous, nous voudrions qu'on l'appliquât à nos dames patronesses, dont le zèle mérite toujours un accueil très courtois. Et lorsque nous constatons que certains souscripteurs donnent avec peu de bonne grâce, ou renvoient à plus tard leur offrande, en se servant de motifs plus ou moins réels, nous cessons de les importuner. Nos plaintes ne s'adressent pas aux Bienfaiteurs de Saint-Léonard ; ils n'ont donc pas à se froisser de reproches qu'ils ne méritent pas, et qui, par conséquent, ne les visent pas.

Que l'on y prenne garde ! La dureté de certaines personnes à l'égard des malheureux, ne fait que développer la haine des classes, c'est-à-dire de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, et justifient un peu leurs plaintes et leurs revendications, qui, si elles n'ont pas toujours pour elles, la légitimité, en ont, hélas, les apparences.

Il nous est agréable de citer ce négociant Lyonnais, propriétaire à Albigny, lequel ayant dû à la guerre un débit considérable de marchandises, tint à remercier Dieu de cette prospérité extraordinaire, en faisant de larges aumônes à plusieurs œuvres, et connaissant l'Œuvre de Saint-Léonard, avec ses résultats, il nous apporta 50 francs en 1914, et renouvela son offrande en 1915. — Ce fut aussi une agréable surprise que nous fit Mme Sérès-Colomb, par une généreuse offrande.

Nous protestons contre l'impolitesse que nous font certaines personnes

à qui nous demandons une offrande ou une continuation d'annuité, en ne daignant pas même nous répondre.

Nous rappelons les dons en nature, tels que : savon (Maison Gillet) ; soldes de magasins (M. Canet) ; toiles d'emballage (Maison Payen) ; vêtements, chaussures, linge de corps (Mme Duchamp-Deriard, que nous venons de perdre) ; alimentation (M. Brézard-Néel) ; vin (Mme Gutton de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or). Nous exprimons publiquement notre profonde reconnaissance à Mme Audureau, de Bône, qui, touchée de notre détresse, nous a fait en deux fois, une aumône vraiment royale. Cette si charitable dame, qui a fait élever à Bône, une statue de saint Augustin, nous a envoyé 1,000 francs à distribuer selon notre choix, à des œuvres de guerre. Nous avons remis à Son Eminence le cardinal Sevin, 500 francs pour les orphelins de la guerre et 500 francs à l'œuvre catholique des prisonniers de guerre.

Nous avons reçu de Mlle Canard un très joli tapis d'autel et dernièrement une chasuble verte brodée par Mlle Saintôt.

Grâce à l'œuvre de Saint-Michel, qui nous offre un abonnement ; à Mme Louis Defond-Poté, qui nous en offre deux ; à Mme Paul Defond-Chabert qui nous en fournit un, et à MM. Defond, frères, qui nous envoient très régulièrement le « Salut Public », nous n'avons plus d'appel à adresser aux personnes charitables, en ce qui concerne les journaux.

La mort continue à frapper, chaque année, dans notre Patronage ; en 1914, nous avons perdu une de nos religieuses, sœur Emilie, qui a succombé à la peine ; puis un de nos patronnés qui est resté malade pendant seize mois. — En 1915, c'est notre vieux caviste, Joseph Temporel, qui, souffrant d'une maladie de cœur depuis plus d'un an, s'est éteint au mois d'octobre 1915 ; enfin le 10 novembre, notre jardinier, Badée, vieux serviteur de la maison, est mort subitement, pendant son travail.

Et pour ces deux derniers, par suite de la mobilisation de notre cher Docteur, M. Joannès Fléchet, nous nous sommes adressés à M. le docteur Moindrot, qui a été très bienveillant pour nous. Comme précédemment, MM. Baroncelli et Gabriel Fléchet, chirurgiens-dentistes, ce dernier également mobilisé, se sont mis gratuitement à notre service, ainsi que l'inlassable M. Verdier, pharmacien de la Maison Départementale de Retraite à Albigny.

Et nous envoyons un merci tout spécial à M. le Docteur Devic, médecin des Hôpitaux et professeur à la Faculté, pour les soins tout gratuits qu'il a donnés au Directeur de l'Asile. A la suite d'un accident de tramway, dont la Cie O.T.L. n'a pas voulu comprendre et compenser les dommages graves (infirmité incurable), ce dernier fut obligé d'avoir recours aux lumières de ce savant praticien.

N'oublions pas la vénérable Supérieure de l'hôpital Saint-Joseph, qui a gardé pendant trois mois, un de nos patronnés, qu'une de nos vaches avait caressé trop brutalement : d'où cassure du bras en deux endroits.

Ames généreuses ! pour nous aider à exprimer notre reconnaissance à cette maison, faites-nous la surprise d'y fonder un lit pour nos malades. Grâce à toutes ces charités, notre budget de frais médicaux qui ne s'élève pas à 200 francs, irait à 2.000. *Deo gratias!!!*



Un regret au point de vue, donc : c'est de recevoir de temps en temps, des offrandes ou des vêtements sous le voile de l'anonyme ; on nous prive de la grande satisfaction que nous éprouvons à exprimer notre reconnaissance. Si on désire ne pas être inscrit sur la liste des bienfaiteurs du compte rendu, et nous comprenons qu'il y ait des raisons, il n'y a qu'à le faire savoir au Directeur du patronage ; lui seul saura le nom des bienfaiteurs, et le cas se présente quelquefois ; nous désirerions le généraliser.

## STATISTIQUE MORALE

Nous avons eu en 1914, 35 entrées et 54 sorties ; le chiffre relativement élevé des sorties est dû à la mobilisation, — 15 ont été placés, — 5 sont rentrés dans leur famille, — 5 partis à la recherche d'une position, — 4 ont été renvoyés, — 4 ont disparu et 20 ont été appelés sous les drapeaux. Enfin, 1 est décédé après seize mois de maladie.

En 1915, par suite de l'état de guerre, nous n'avons eu que 8 entrées, et nous avons compté 11 sorties : 3 ont été placés, — 3 sont rentrés dans leur famille, — 3 sont partis volontairement, — 1 est décédé, — et 1 a été appelé par la mobilisation.

Pendant le cours de ces deux années nous avons enregistré 3 réhabilitations dont 2 de droit, et 1 devant la Cour d'appel de Lyon, ce qui porte le total de nos réhabilités à 54. Beau chiffre ! — Les magistrats de la Cour d'appel de Lyon qui sont appelés à statuer, ainsi que ceux du Tribunal civil qui sont chargés de préparer le dossier, sont d'une bienveillance parfaite pour nos... candidats. — Nous sommes contents d'avoir l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à M. le Procureur général Loubat, pour l'intérêt qu'il porte à notre Patronage, et pour l'honneur qu'il nous a fait, de nous envoyer ses deux brochures, sur « La Crise de la Répression », et sur « La Morale allemande et la Guerre », faits se rapportant à la guerre actuelle.

Nous avons eu, comme nous le disions en commençant, 20 patronnés appelés par la mobilisation ; 2 de plus se sont engagés et parmi nos anciens, nous en connaissons 35 qui ont été mobilisés, et 1 qui s'est engagé. — 1 est venu de l'Amérique du Sud, pour remplir son devoir de Français ; 1 a été tué aux Eparges, 1 autre à ...., 1 est mort en captivité, 4 ont reçu la croix de guerre, 6 ont été gradés, malgré leur passé, 7 ont été blessés, dont 1, deux fois.

Nous avons eu aussi la malchance, de voir notre Chef de culture, mobilisé dès le mois de septembre 1914, affecté au 118<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, et envoyé dans les premières lignes, ne pouvant obtenir, pour ce motif, malgré ses 45 ans, aucune des permissions agricoles de 15 jours, dont d'autres, bien plus jeunes, bénéficient quatre à cinq fois par an. — C'est une participation de plus à la guerre, très onéreuse pour nous, en ce qui concerne les récoltes qui furent très inférieures, un peu pour ce motif, à ceux des années précédentes.

Avant de passer aux principaux événements des années 1914 et 1915, nous ferons connaître à nos bienfaiteurs que la moyenne de dépenses

comme alimentation en 1914, en totalisant les journées de présence des patronnés et du personnel a été de 1 fr. 02, et en ne comprenant que celles des patronnés, de 1 fr. 33. En 1915, dans le premier cas, de 1 fr. 16, et dans le deuxième, de 1 fr. 80. L'augmentation du prix des denrées a été cause de cette augmentation de dépenses.

Et le total des dépenses en 1914, par homme et par jour, dans le premier cas a été de 2 fr. 05, et dans le second, de 2 fr. 60.

En 1915, il a été de 2 fr. 90 et de 3 fr. 11.

Et avec, comme recettes nettes en 1915, 584 fr. 45 à la toile métallique, 475,75 seulement à l'exploitation agricole, et 1239,05 au cheptel, nous sommes loin des 17.876 fr. 75 de dépenses de l'année courante. Si nous n'avions pas eu nos subventions, ainsi que nos annuités et dons, nous ne pouvions maintenir ouvert le patronage.

## PRINCIPAUX FAITS DE L'ANNÉE 1914 ET DE L'ANNÉE 1915

11 Janvier. — A l'occasion de la fête des Rois, le boulanger offre le pain bénit traditionnel. — La guerre a interrompu cette pieuse habitude, mais nous espérons qu'elle sera reprise, une fois la paix conclue.

12. — La Compagnie du Gaz de Lyon, nous annonce la décision gracieuse qu'elle a prise de ne compter qu'à 0,04 centimes la moitié des hectowats de lumière électrique ; l'autre moitié restant au prix ordinaire de 0,05 centimes. — Elle a la bienveillance de maintenir son annuité de 50 francs.

24 Février. — Tombola annuelle du Mardi-Gras, et représentation de deux pièces de Guignol. M. l'abbé Paquet, ainsi que MM. Cheney et Eugène Queyras, furent les organisateurs de cette séance.

Ce jour-là, nous inaugurons une nappe d'autel, donnée par Mme Cheney, et un pavillon de ciboire, brodé par Mlles Michaland, de Sainte-Foy-lès-Lyon.

9 Mars. — Mort du patronné Nicot, dont nous avons déjà parlé plus haut.

25. — La maison Payen nous envoie un paquet de cotonne, par l'intermédiaire d'un de ses employés, M. Bonnard, dont le zèle à rechercher les soldats tués, blessés ou prisonniers, est connu et admiré dans toute la Région lyonnaise. Ce cher ami du Patronage qui avait son fils aîné au 99<sup>e</sup> et dont il était sans nouvelles depuis le début des hostilités, vient de retrouver son corps aux portes de Saint-Dié.

9 Avril. — Plusieurs avocats de Lyon, accompagnés de M. Braffort, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, viennent visiter le patronage.

12. — Pain bénit de Pâques, offert par Mme Queyras.

26. — Mort de notre regretté vice-président, M. Rigot.

Mme veuve Joseph Richard nous fait remettre 500 francs, par l'intermédiaire du respectable M. André, ancien maire de Couzon.

8 Juin. — Célébration du Cinquantenaire de Saint-Léonard, renvoyé du 6 (1864-1914), sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bourchany,



évêque d'Hadrumète, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Sevin, et condisciple du Directeur.

La grand'messe fut chantée par M. l'abbé Feuillet, curé de St-Romain au Mont-d'Or, les vêpres furent présidées par M. l'abbé Barrallon, curé de Tassin, et le sermon fut donné par M. l'abbé Coudour, ancien vicaire de Notre-Dame-Saint-Vincent à Lyon. — Une de nos bienfaitrices, Mme Sonnerly, offrit le pain bénit. — A cette réunion intime, nous eûmes le plaisir de posséder plusieurs condisciples de Monseigneur d'Hadrumète, des parents du regretté chanoine Villion (que nous aurions tant désiré voir parmi nous, pour jouir de cette glorification de son Œuvre), et enfin, M. Chevallet, architecte, qui avait dirigé avec tant de désintéressement et d'intelligence professionnelle, les nombreuses transformations nécessaires qu'avait subies la maison. — *Le Nouvelliste* du 11 juin voulut bien rendre compte de cette fête.

10 Juillet. — M. le Directeur touche la subvention de 5.000 francs sur le produit de jeux, qu'il avait sollicitée, et obtenue, grâce à de hautes influences, pour aider à payer les réparations citées dans le dernier compte-rendu.

9 Août. — Départ de notre cher coadjuteur, M. l'abbé Paquet, que nous ne devons plus revoir, puisqu'il fut tué le 29, aux Tiges, hameau de Saint-Dié.

15. — Pain bénit, offert par Mme Queyras, à l'occasion de sa fête.

19. — M. Canet, de la maison Canet et Rochet, dont nous avons déploré la mort en 1916, nous envoie, grâce à Mme Rochon, un paquet de toiles.

31. — L'Intendance militaire nous impose deux vaches à hospitaliser, nous les gardons jusqu'au 22 septembre, et on... oublie!!! comme nous l'avons déjà fait remarquer, de nous indemniser de 22 jours, à raison de 20 kilos de fourrage, soit : 460 à 8 fr. = 36 fr. 80.

31 Octobre. — Le poste 56, des G. V. C., logé d'une façon très défectueuse dans la gare des Marchandises, de Couzon, vient s'installer à Saint-Léonard.

5 Novembre. — M. l'abbé Lacombe, directeur du Pensionnat des Chartroux, à Lyon, vient comme G. V. C. au poste 56, et cela jusqu'au mois de janvier 1915.

8. — Solennité de Saint-Léonard, sans appareil, à cause de la guerre.

18. — Service anniversaire du chanoine Villion, chanté par M. l'abbé Lacombe. — Le sergent du poste, et 14 soldats y assistent.

20. — Nous apprenons, qu'un de nos ex-patronnés, mobilisé, a obtenu la réouverture d'une chapelle de prison, dans laquelle il est caserné, et comme conséquence, la nomination d'un aumônier. — Plusieurs journaux ont cité cet acte de foi et de courage chrétien.

22. — *La Croix* de Paris publie ce jour-là, et quelque temps après, un article sur saint Léonard, patron des prisonniers.

3 Décembre. — Ayant parmi les soldats du poste, un de nos anciens patronnés, nous lui apprimes, à sa grande joie, qu'il était réhabilité de droit depuis plus d'un an, — il fait le 53<sup>e</sup>.

A quelque chose, malheur est bon.

12. — Un des soldats dudit poste, photographe-amateur, prend un groupe de ses collègues, et le sergent invite M. le chanoine Rousset, à prendre, parmi eux, la place d'honneur.

18. — Nouvelle pose pour ceux qui étaient de faction précédemment.

24. — C'est à partir de ce jour, que le coiffeur du patronage, se rendit à l'ambulance de Couzon, toutes les semaines, pour raser les malades.

## Année 1915

6 Janvier. — M. le sénateur Herriot, maire de Lyon, donne comme nous l'avons déjà annoncé, à M. le Directeur, 100 francs, pour les distribuer aux patronnés mobilisés, et fait envoyer un paquet de linge à tous ceux dont nous avions les adresses, soit : 17 sur 22.

9. — Visite de M. Just, directeur de l'Administration pénitentiaire. M. Fouilloux, président du Tribunal civil de Villefranche (Rhône), l'accompagne.

11. — M. le chanoine Paret, aumônier des religieuses de Nevers, à Chasselay (Rhône), qui avait déjà peint sur une assiette, les armoiries de notre condisciple, Mgr Châtelus, évêque de Nevers, et nous les avait offertes, nous apporte celles de Mgr Bourchany, du même cours ; elles ornent les murs de notre salle à manger et ont été placées en-dessous des photographies des deux prélats.

15. — M. Dufour, directeur de la circonscription pénitentiaire, et des prisons de Lyon, vient visiter le patronage.

20. — Réhabilitation d'un de nos anciens patronnés par la Cour d'Appel de Lyon ; il constitue le 54<sup>e</sup>.

4 Février. — *Le Nouvelliste* de Lyon, veut bien lancer un appel en faveur de Saint-Léonard, nous avons reçu 325 fr.

28. — Mort à Sainte-Menehould (Marne), de M. l'abbé Brachet, ancien sous-directeur.

8 Mars. — Le Directeur assiste, ce jour, à Saint-Pothin, au service célébré pour M. l'abbé Brachet, et où Mgr Bourchany donna l'absoute. — De même, le 11 à Sainte-Foy-lès-Lyon.

19. — Mort, à Bordighera (Italie), du Cher Frère Amélien (Pierre Deguerry), filleul du chanoine Villion, et bienfaiteur insigne de Saint-Léonard. (Nous célébrâmes, le 22 avril, dans notre chapelle, son service de quarantaine.)

Nous rappelons ici, la première communion, dans notre chapelle, du jeune soldat Lépiciet, de l'ambulance de Couzon.

17 Avril. — Arrivée, comme G. V. C., de M. l'abbé Denoyel, curé de Montrottier (Rhône), puis le lendemain, de M. l'abbé Joubert, curé de Halles-Fenouil (Rhône), et de M. l'abbé Venet, curé de Chapeau (Allier).

19 Mai. — Nous célébrons, dans notre chapelle, en présence de plusieurs membres de sa famille, un service funèbre, à l'intention de M. l'abbé Paquet.

Le petit nombre de patronnés (14), ne nous permet pas de faire les processions habituelles de la Fête-Dieu.



13 Août. — Nous assistons aux funérailles de Mme Duchamp-Deriard, qui, ne pouvant nous aider de ses ressources personnelles, se fit mendiante de vêtements et de linge pour nous, et nous envoya souvent d'énormes paquets. Sa mort a donc été une perte sérieuse pour le Patronage.

25 Septembre. — Visite de M. Just, directeur de l'administration pénitentiaire.

4 Octobre. — Mort de Joseph Temporel, de Coligny (Ain), caviste ; 74 ans. — Depuis 18 ans, employé au Patronage, s'était consacré à notre œuvre, et ne recevait aucune rétribution.

11. — M. Faïdy, beau-frère de M. l'abbé Paquet, qui nous avait demandé à faire un article sur St-Léonard (ce que nous avions accepté avec reconnaissance), nous annonce qu'il l'envoie au « Mois Littéraire et Pittoresque », à Paris. Ledit article a paru en janvier 1916, et M. Faïdy, ayant eu la bonne pensée de lancer un appel à la charité de ses lecteurs, nous fûmes favorisés d'une seule réponse, mais elle était caractérisée par un billet de cent francs, dû à la bienveillance de Mme Raibaud-l'Ange, de Marseille.

Ce même jour, nous apprenons la mort de Hippolyte Lécuyer, fils de notre ancien contre-maitre de la cordonnerie.

7 Novembre. — Fête de Saint-Léonard, sans invitation.

10. — Mort subite, au milieu de son jardin, de Badée, un de nos plus anciens patronnés, dont nous allions préparer la demande en réhabilitation. Il s'était mis à notre disposition, en voyant nos embarras au point de vue agricole, par suite du manque de bras, et serait arrivé à faire un bon jardinier.

19 Décembre. — Nouvelle visite de M. Just, directeur de l'administration pénitentiaire, accompagné de M. Fouilloux, président du Tribunal civil de Villefranche.

La chambre de commerce, malgré la charge que lui impose son ambulance; la chambre des notaires, et enfin la commission de surveillance des prison de Lyon, veulent bien continuer leur subvention annuelle. Nous sommes bien sensibles à leur sympathie si pratique.

---

Les prélèvements que M. le Président des assises du Rhône, voulait bien faire, grâce au zèle de M. Mathieu, greffier, en faveur de l'Œuvre de Saint-Léonard, sur le produit de la quête faite parmi les jurés, avaient été interrompus depuis le début des hostilités, et nous n'osions plus faire des démarches en ce sens, lorsqu'en avril 1916, nous avons eu l'agréable surprise de toucher une partie de cette quête.

Nous continuons à recevoir gratuitement, grâce à l'amabilité si connue, de Mgr Morel, son directeur, les « Missions Catholiques ».

L'« Ami du Soldat », de Joigny (Yonne), ayant interrompu sa publication à cause de la guerre, nous espérons qu'il réparaitra, une fois la paix conclue, et qu'il nous continuera un envoi gratuit.

La compagnie P.-L.-M., nous accorde, comme précédemment, une carte d'abonnement à demi-tarif en 3<sup>e</sup> classe, de Couzon-au-Mont-d'Or à Lyon Saint-Paul.

Nous n'avons pas eu à mettre à contribution, les autres grandes compagnies, pour des bons de faveur 1/2 tarif, mais nous sommes certains de la continuation de leur bienveillance.

La guerre nous a privés de bien des gracieusetés, soit du pain béni, aux principales fêtes, soit du café à ces jours-là; cependant notre charitable voisine, Mme Rochon, s'oublie assez souvent pour des distributions de ce genre. — Nous n'avons également pas donné en 1914 et en 1915 nos petites représentations habituelles de fin août. Espérons que nous pourrions les reprendre en 1917.

Par suite du petit nombre de patronnés, nous n'avons pas pu leur procurer, au moment de Noël, les exercices habituels d'une petite retraite, mais nous espérons bien recommencer cette pieuse et si utile habitude, dès que la maison aura repris sa marche normale.

Et nous rappelons ici que nous laissons la liberté la plus complète à nos patronnés, en ce qui concerne les Sacraments, et que nous recevons, sans distinction de croyances et d'opinions, tout libéré qui veut se relever. — Nous exigeons cependant de tous l'assistance aux prières du matin et du soir, ainsi qu'aux offices du dimanche et des jours de fêtes, soit pour remplir notre devoir sacerdotal, soit pour faire naître ou renaître dans ces âmes, de salutaires pensées, très propres au relèvement.

Nous trouvons absolument insuffisantes (nos 34 ans d'expérience de la vie de St-Léonard nous le prouvent), les exhortations sur la beauté de la morale, si nous ne les accompagnons pas de la crainte du châtement : *Initium sapientiae, timor Domini*, ou du désir des récompenses éternelles. — Et avec des passions aussi fortes, et des volontés aussi faibles, il faut se servir de ce levier, pour opérer des relèvements. Nous affirmons que, si le Patronage nous donne tant de consolations, et si peu de défaillance; que, d'autre part, s'il marche aussi bien, il faut l'attribuer à l'esprit de foi qui y règne, et qui est le principal directeur de notre organisation.

Enfin le bon ordre de la maison demande l'uniformité d'observation des règlements, sur ce point comme sur les autres.

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1915, St-Léonard a reçu 3.368 patronnés, en a placé 789. — Le nombre total des journées de présence, s'élève à 729.197, soit une moyenne annuelle de 14.298.

Quant bien même, nous n'avons pas eu au moins à partir d'août 1915, de moyenne sérieuse à établir dans le rendement de la toile métallique, nous tenons à rappeler qu'elle est toujours très inférieure aux dépenses, et nous exposons de nouveau à nos bienfaiteurs, le motif de ce faible rendement.

Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à 30, 40, et surtout 50 ans, ne produit jamais un ouvrier habile, comme dans le cas où l'on commence à 15, 18 et 20 ans.



En second lieu, la moyenne du séjour de nos patronnés n'étant que de 7 mois, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient, par l'habitude de ce travail, faire de plus fortes moyennes; en 3<sup>e</sup> lieu, ils nous arrivent avec des santés de plus en plus *délabrées*; 4<sup>e</sup> enfin, la faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.

Nous rappelons à nos lecteurs, que nous trouvons dans MM. les Directeurs de Maison Centrales, ou de circonscriptions pénitentiaires, ainsi que chez MM. les Gardiens-Chefs de prisons, de précieux collaborateurs au fonctionnement du patronage, grâce aux renseignements si complets et si pratiques, qu'ils veulent bien nous envoyer. Nous leur renouvelons nos vifs remerciements, pour leur si parfaite obligeance.

Quand bien même c'est un événement faisant partie de l'année 1916, nous ne voulons pas clore ce compte rendu, sans annoncer que Son Eminence le Cardinal Sevin voulut bien, peu de temps avant sa mort, nous accorder un coadjuteur, dans la personne de M. l'abbé Vergnay, actuellement infirmier à l'hôpital n<sup>o</sup> 2, installé dans le pensionnat des Lazaristes, à Lyon.

Et quand bien même, nous ne l'aurons d'une façon définitive qu'à la fin des hostilités, c'est déjà une sécurité, pour nous de savoir que nous avons trouvé un confrère très désireux de se dévouer à l'œuvre de Saint-Léonard et assuré d'y pouvoir consacrer son zèle de jeune prêtre. Aussi lui souhaitons-nous de grand cœur la plus affectueuse bienvenue.

25 Mai 1916.



M l'abbé **Brachet**, ancien Sous-Directeur du Patronage,  
mort d'épuisement à Sainte-Menehould (Marne), le 28 février 1915.



M. l'abbé **Paquet**, Sous-Directeur du Patronage,  
tué par les allemands, aux Tiges, hameau de Saint-Dié (Vosges),  
le 29 août 1914.



## ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

### Président d'Honneur :

Feu Son Eminence le Cardinal SEVIN, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

### Président :

M. VIGNON (Antoine), ✕, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

### Vice-Président :

N...

### Trésorier :

M. DESGEORGES (Amédée), 19, rue Puits-Gaillot, Lyon.

### Membres du Conseil :

MM. BOULAND, chef de la Comptabilité à la Caisse d'Épargne, 137, avenue de Saxe, Lyon.

CHEVALLET, ✕, architecte, 8, rue Constantine, Lyon.

FLÉCHET (Joannés), docteur-médecin, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

GUINET (Antoine), négociant, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.

DE LAFORTE, Montalieu-Vercieu (Isère).

DE LONGEVIALLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.

MARION, ✕, ancien magistrat, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

RICOT (Ernest), docteur en droit, 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

SABRAND (Edmond), négociant, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

SAINT-OLIVE (Henri), ✕, 9, place Morand, Lyon.

### Directeur :

M. le chanoine ROUSSET, ✕, (A) 5 à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

### Sous-Directeur :

M. l'abbé VERGNAY, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

### Dames patronesses :

Mademoiselle FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Mesdemoiselles SORDET, 31, rue Victor-Hugo, Lyon.

Mademoiselle Marie Ducrot, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

Madame QUEYRAS, 6, rue Neuve, Lyon.

Madame SONNERY, 16, rue Fénelon, Lyon.

Madame ROCHON, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Mademoiselle GILBERT, 24, rue de la Charité, Lyon.

Madame MONET, (Germain), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).

*Nous osons espérer que dans le cours de la présente année nous inscrirons de nouveaux noms parmi nos dames patronesses.*

## BIENFAITEURS

### 1° Bienfaiteurs perpétuels défunts :

Son Eminence le Cardinal COULLÉ, Archevêque de Lyon et Vienne, Primat des Gaules. Ancien président d'honneur.

#### MM.

Lechanoine Villion, ✕, ✕, fondateur et premier directeur de l'Asile.

De Prandièrre (Martial), ✕, premier président de l'Œuvre de Saint-Léonard.

Garnier-Aynard (M. et Mme) donateurs de la propriété du Saugét (Isère).

Vignet, ancien notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône), et ex-administrateur.

Guinet (Francisque), ancien administrateur.

Saint-Olive (Gabriel), ancien administrateur.

Bouvier, propriétaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).

Durand (abbé), chapelain de Fourvière.

Ozier (J.-B., Marie-Philibert).

Chevalier (Mme Vve), née Luc.

Boucardier (famille), de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).

#### MM.

Delacroix-Riche (M. et Mme) de Trévoux (Ain).

Vergoin (Mlle), de Lyon.

Duvand (Mme), de Saint-Chamond (Loire).

Héricord et Gerbaud (Mmes), de Lyon.

Lombard de Buffières (baron), de Mâcon (Saône-et-Loire).

Guinchard (Mme Vve), de Couzon-au-Mont-d'Or, (Rhône).

Limousin (Mme Vve), née Descours de Billoër, de Millery (Rhône).

Delon (Mme Pauline).

Chevalier (Mme Vve), née Farnier, de Collonges-au-Mont-d'Or (Rh.).

Génas (M. et Mme), de Lyon.

Boiron, architecte, ancien administrateur.

V... (Mlle)

Silvestre (Mlle), Veauchette (Loire).

Frère Amélien, né Deguerry.

*Nota. — Nous célébrons chaque année, le 2 Novembre, une messe solennelle « de Requiem » pour tous nos bienfaiteurs défunts, et de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont cités ci-dessus, ou le dimanche le plus voisin, nous célébrons le Saint Sacrifice de la Messe à leur intention.*

*Nous inscrirons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône de 1.000 francs au minimum.*

### 2° Bienfaiteurs insignes :

Le Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire).

Académie Française (Prix Rigot).

Académie des Sciences Morales et Politiques (Prix Audifred).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (prix Chazière et prix Livet).


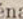
Mme Audureau, de Bône (Algérie).



3° Bienfaiteurs à titres divers :

*Nota. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité, non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus. Nous y avons même laissé des noms de personnes qui n'ont pas donné leur annuité cette année, et même l'année précédente.*

*Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.*

MM.	MM.
Agence Fournier.	Bied-Charreton (Mme Vve), Curis-
Alex (Mlle), Fontaines-sur-Saône	au-Mont-d'Or (Rhône).
(Rhône).	De Billy (Mme).
Allard (Mme).	Blanc (Mme Charles).
Alleg (Mme) St-Cyr-au-Mont-d'Or	Bligny (Mme).
(Rhône).	Blanc (Mme née Bligny) Chagny
André, (Mme et M.  I), ancien	(Saône-et-Loire).
maire Couzon-au-Mont-d'Or.	Blanchon (J.) ( <i>Echo de Fourvière</i> ).
Ami du Drapeau (L'), Joigny	Bluzet, inspecteur général des ser-
(Yonne).	vices administratifs au Ministère
Arthaud et La Selve, Lyon.	de l'Intérieur.
Auquier (M. et Mme).	Boisset (De).
Arnaud (Rodolphe) Couzon - au-	Bonnard (François).
Mont-d'Or.	Bonnet-Spazin.
Aujogue-Baron, Saint-Etienne-la-	Bonnardel (Jean).
Varenne.	Bonnin (Mme Vve Louise).
Audureau (Mme) Bône (Algérie).	Bottet (chanoine), retiré à Anse
	(Rhône).
Babolat (Mme), Saint-Romain-au-	Bouland, administrateur.
Mont-d'Or.	Brachet (feu abbé), vicaire, Ste-Foy
Baboin (Aimé).	lès-Lyon.
Baril.	Brachet (Max).
Baroncelli (M. et Mme).	Brachet (Aimée), Neuilly-sur-Seine.
Barral (Mme), Toulon (Var).	Bretenet (M. et Mme), Paris.
Bayzelon.	Brézard-Néel.
Béal (Mme Vve), Villevert-Albigny	De Brive (Mme la Comtesse), Curis
(Rhône).	(Rhône).
Béraud (Abbé), curé de Saint-Cyr-	Brossette (feu M.)
au-Mont-d'Or (Rhône).	Brunier, Fontaines-sur-Saône.
Beillard (Abbé), curé de Roche-güe	Buchin et Manu (Mlles).
(Loire).	Bouveyron (abbé), curé de St-Ro-
Bellon (Mme Vve).	main-de-Jalionas (Isère.)
feu M. Bérenger,  sénateur, Paris.	Brugidou (abbé), curé de Ste-Croix.
Berloty (Mme Vve).	Bizot-Olpe-Gaillard (Mme) Cou-
Beyssac, régisseur.	zon-au-Mont-d'Or.
Biolay (Mme).	

MM.	MM.
Calmels (Mme) Agen (Lot-et-Ga-	Chevallet-Boiron, architecte, admi-
ronne).	nistrateur.
Canard (Mlle Eugénie), Paris.	Chevallet (fils).
Canet et Rochet, toilerie.	Chomel (Benjamin), directeur de la
Carcel.	Société de la rue Impériale.
Carret (Mme Vve), Civrieux-d'Azer-	Colcombet, ancien magistrat.
gues (Rhône).	Colonel.
Carteron (Mlle), Fontaines-sur-	Collet (Mme), Villevert-Albigny
Saône (Rhône).	(Rhône).
Casati-Brochier (Mme Silvestre).	Colas (abbé), Tassin-la-Demi-Lune
Cassard (Mlle Jane), Paris.	(Rhône).
Catillion (Mme Vve), Lyon.	Commission de Surveillance des
Chabannes La Palice (comte De),	prisons de Lyon.
à Montmelas-St-Sorlin (Rhône).	Compagnie du Gaz de Lyon.
Chabert, Francheville (Rhône).	Compagnie P.-L.-M.
Chaîne, notaire.	Compagnie P. O.
Chaîne, avoué.	Compagnie de l'Est.
Chaize, Fontaines-s/Saône (Rhône).	Chemins de fer de l'Ouest-Etat.
Chalaye, à Montanay (Ain).	Comptoir National d'Escompte,
Chambre de Commerce de Lyon.	Conseil Général du Rhône.
Chambre des Notaires de Lyon.	Convert (famille), Rochetaillée-sur
Chapelle (abbé), curé de Roche-	Saône (Rhône).
taillée-sur-Saône.	Cordeliers (Grands Magasins des).
Chardiny, notaire.	Cornet, pharmacien.
Chardiny, conseiller général du can-	Cottin (Mme veuve Cyrille).
ton de Neuville-s.-Saône (Rhône).	Crédit Lyonnais.
Charles (abbé), Couzon-au-Mont-	Crozet (Mme Jean).
d'Or (Rhône).	Curés d'Ainay.
Charrat, ancien notaire.	— de N.-D. de St-Vincent.
Chamonard et Frachon, négociants	— de St-François de Sales.
en soieries.	— de Saint-Nizier.
Charvériat (Emile).	— de Saint-Pierre.
Chatard (chanoine), Facultés catho-	
liques de Lyon.	Dazaud (Mlle), Rochetaillée-sur-
Chatelus (Mgr), évêque de Nevers	Saône (Rhône).
(Nièvre).	Sa Grandeur Monseigneur Déche-
Chatin-Ollier (Mme).	lette, évêque d'Evreux (Eure).
Chavanne, notaire, Neuville-sur-	Defond (frères).
Saône.	Defond-Potié (M. et Mme).
Chazey (Mlle Antonine), Saint-Cha-	Defond-Poncet.
mond (Loire).	Defond-Chabert (M. et Mme).
Chazey (Mlle Annette), Saint-Cha-	De la Roche-Doreau (chanoine),
mond (Loire).	-aumônier des prisons de Fresnes
Cheney (Auguste), ancien maire	(Seine).
d'Izernore (Ain).	Deguerry (feu frère Amélien).
Chevalier (Mlles).	Déléas, Maison Cauvin-Yvose,
Chevallet (Mme Vve), St-Etienne	Delpuy, hydraulicien, Collonges-au-
(Loire).	Mont-d'Or (Rhône).



MM.

Deschavannes (abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Desmours (Mlles Jeanne), Saint-Germain-sur-l'Arbresle (Rhône).  
 Desmoutiers (Mme Vve).  
 Descours, (Mme Vve), St-Irénée.  
 Descours (Mlle).  
 Descours (Auguste).  
 Descours-Genthon et C<sup>ie</sup>.  
 Desgeorges (Amédée), administrateur.  
 Desgeorges (F.) et C<sup>ie</sup>.  
 Desgrand et C<sup>ie</sup>.  
 Desprès-Isnard (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Deux-Passages (Direction des).  
 Drogue (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Devic (docteur).  
 Duchamp, vétérinaire, Neuville-sur-Saône (Rhône).  
 Duchamp-Deriard (feue Mme).  
 Ducrot (Mme et Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Ducrot (Mme Vve J.-B.).  
 Ducrot (Mlle Louise).  
 Ducrot (Sœur Madeleine), Le Coteau (Loire).  
 Ducrot (Georges).  
 Ducrot (M. et Mme Stéphane), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Ducruet (Joseph).  
 Dufêtre.  
 Duplain (abbé), St-Julien-sous-Montmelas.  
 Dupuis, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Duquaire (Henri), avocat.  
 Duranton (docteur et Mme), Vichy Allier.  
 Durieux, Maison Grammont.  
 Dussuc (Mlle).  
 Dutang, Villefranche-sur-Saône.  
 D..., (Mme), St-Chamond (Loire).  
 Faist (Mlle).  
 Faivre (Mme Vve).

MM.

Faivre (Docteur Paul), Inspecteur général des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur.  
 Falcoz (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Faure, Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Fayolle, à Genay (Ain).  
 Ferrand (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Ferry (J.-B.).  
 Ferry (Pierre).  
 Flachat (Mme Antonin).  
 Fléchet (docteur, et Mme), Fontaines-sur-Saône.  
 Fléchet (docteur Gabriel).  
 Foulumion (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Frachon, Queyras et Ponson.  
 Foray-Gourd (Mme), Villevert-Albigny (Rhône).  
 Fulchiron-Rouche (Mme).  
 Gary de Faviès, Paris.  
 Garin (feue Mlle).  
 Garcin (chanoine), aumônier.  
 Gatellier (Comte de), St Denis-de-Cabanne, (Loire).  
 Gaudereau (M. et Mme), Paris.  
 Gensoul.  
 Giboz, industriel, Neuville-sur-Saône.  
 Gilbert (Mme Vve).  
 Gillet, manufacturier.  
 Girard, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 Gonon (Mme Vve Maxime).  
 Gontard (T.).  
 Gontard (Louis).  
 Gontard (Albin).  
 Gonin (Mme), St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Gourd (Alphonse), député du Rhône.  
 Goutarel (Mlle), à Volan-sur-Malleval (Loire).  
 Goutel (Mme Vve).  
 Goutte (abbé), vicaire à Givors (St-Nico'as).

MM.

Grand-Clément (docteur).  
 Grandjanny.  
 Granjon (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.  
 Grivet (Mme).  
 Gueugnot (Mme), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Guillet (Mme Auguste), Tassin (Rhône).  
 Guérin (Ferdinand).  
 Guillet-Brossette (Mme), Fontaines-sur-Saône.  
 Guimet (Emile), industriel, Fleuriu-sur-Saône (Rhône).  
 Guinet (Antoine), administrateur.  
 Guinet (Mme).  
 Gutton (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Grand Bazar de Lyon (Direction du).  
 Heinrich-Ollier (M. et Mme).  
 Hôpital Saint-Joseph.  
 Hospitaliers-Veilleurs.  
 Imbert (Armand), Inspecteur général adjoint des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur, Paris.  
 Isaac (Auguste).  
 Jacquier (Charles), avocat.  
 Jaillard (Louis).  
 Jandard (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Jasserand (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Jeandeau et Corot (Mlles).  
 Jerphanion (baronne Alban de), Veauchette (Loire).  
 Jerphanion (baron Jean de), Veauchette (Loire).  
 Jerphanion (Mlle Albane de), Veauchette (Loire).  
 Jugnet (Mme Vve).  
 Jury des Assises du Rhône.  
 Just, directeur de l'Administration pénitentiaire.

MM.

La Villardière (Mme de), La Frette (Isère).  
 Lafond - Jacquemond (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Laforte (de), administ. Montalieu-Vercieu (Isère).  
 Lamy (Mlles), Saint-Genis-Laval (Rhône).  
 Lambert (Mlle), Villevert-Albigny (Rhône).  
 Laneyrie (Gabriel M. et Mme), Montluel (Ain).  
 Larrivé (docteur, et Mme), Meyzieu (Isère).  
 Laulagnet (Mme).  
 Laurent (abbé), curé-doyen à Bellegarde (Loiret).  
 Lavernette Saint-Maurice (Mlle de).  
 Legendre (Charles).  
 Leusse (Mme la Comtesse de).  
 Longevialle (de), avocat, administ.  
 Lucien-Brun (Mme Vve).  
 Larcher (Mme), Paris.  
 Maillet (Gabriel).  
 Maison départementale de Retraite, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Maisonneuve (Mme René de), Nantes (Loire-Inférieure).  
 Malleval (Mlle).  
 Mangini (Mme Vve F.).  
 Manhès.  
 Marais (baron du).  
 Mariet (J.-P.)  
 Marion, ancien magistrat, administ.  
 Marchal (frères), entrepreneurs.  
 Marolles (Mme Vve René de), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 Marolles (Philippe de) à Mehun-sur-Yèvre (Cher).  
 Martin, entrepreneur.  
 Mathieu, greffier de la Cour d'Assises, Lyon.  
 Meaudre (Adrien Mme Vve).  
 Meaudre (Max).  
 Meaudre (Mme Ch.).



MM.

Mercier (chanoine), ancien curé de St-François de Sales.  
 Meynard.  
 Minimes (M. le Supérieur des).  
 Monet (Germain Mme Vve) Albigny-au-Mt d'Or (Rhône)  
 Monnet, notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Montaland (Mme Vve), Villevert-Albigny (Rhône).  
 Montange, (Mme Vve), Neuville-sur-Saône (Rhône).  
 Monteynard (Mme la comtesse de), St-Romain-au-Mt d'Or (Rhône).  
 Morin-Pons, banquier.  
 Maillon (Mme).  
 Mulatier et Dupont, manufacturiers.  
 Musy (Félix), industriel.  
 Naquin (feue Mme Vve).  
 Neyrand (Louis).  
 Nolhac (feue Mme Vve de), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Neyron (Mme Vve).  
 Odet (Mlle).  
 Œuvre des Eglises Pauvres, par Madame Guigou.  
 Œuvre de St-François-de-Sales.  
 Œuvre de Saint-Michel.  
 Ollier (Mme Vve).  
 Olphe-Gaillard (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Olphe-Gaillard (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Orsel des Sagets (Mme), Billy (Allier).  
 Paquet (Mme Vve) imprimeur-libraire.  
 Paquet (feu l'abbé J.-M.), sous-directeur de l'Asile.  
 Palluat et Testenoire.  
 Passage, direct. brasserie Rinck.  
 Payen (Louis) et C<sup>ie</sup>.  
 Peillon.

MM.

Pellossier (Neuville-sur-Saône (Rhône)).  
 Pellé sœurs (Maison), Guichard successeur.  
 Permezel.  
 Périchon (Mme), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).  
 Perrin (Mme Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Perrot (Mlles).  
 Perrot-Ducrot (Maison).  
 Perroud, avocat.  
 Phénix (Cie du).  
 Pillet (feu M.).  
 Plessis (Mme la comtesse du), Montbrison (Loire).  
 Ponti (Ange).  
 Ponti (François) (M. et Mme).  
 Potié, juge hon. au tribunal civil.  
 Potié (Mlle).  
 Priou (famille du commandant).  
 Pouzet (Joseph).  
 Pouzet (Mme Vve).  
 Prandières (René de).  
 Prandières (Georges de).  
 Puissant (Mlle), St-Genis-Laval (Rh.).  
 Puviss de Chavanne (de).  
 Queyras (Mme Vve).  
 Queyras (Eugène).  
 Quintero, chirurgien-dentiste.  
 Raibaud-l'Ange (Mme), Marseille.  
 Ravier du Magny, avocat.  
 Ravut (Mlle).  
 Regaud (Romain).  
 Richard (Mme Vve).  
 Rigot (Jules), Nevers (Nièvre).  
 Rigot (Emile), Sante-Foy-lès-Lyon.  
 Rigot (Ernest).  
 Rinck (Brasserie).  
 Robert (M. et Mme), Fontaines-Saône (Rhône).  
 Rémont (Isaac), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Rocquain (Félix), membre de l'Institut, Paris.

MM.

Rochon (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or.  
 Roë (Charles).  
 Rouche (abbé), vicaire à Saint-Georges.  
 Rouast (Mme).  
 Rouzier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Rousset (Mlle Marie), Luré (Loire).  
 Rouveure.  
 Roux de Bezieux (Mme).  
 Royé-Beillard (Mme Vve).  
 Rozier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Rué (Mme), Versailles (Seine-et-Oise).  
 Sabran (Edmond), administrateur.  
 Sachet (chanoine).  
 Saint-Didier (Mlles de).  
 Saint-Olive (Charles).  
 Saint-Olive (Fernand).  
 Saintot (Mlle).  
 Sargnon (docteur).  
 Satin (Mlle), St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Sénéclauze (Mme Vve), Bourg-Ar-gental (Loire).  
 Sénéclauze, à Bort (Corrèze).  
 Serre (Mlle).  
 Serre (Joseph).  
 Simon, receveur des contributions directes en retraite, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Sinoir (Emile), Laval (Mayenne).  
 Société Générale.  
 Société Lyonnaise de Crédit.  
 Société de patronage de Laval.  
 Société de Patronage des Libérés Protestants, Paris.  
 Sicre (abbé), vicaire à Oullins (Rhône).  
 Petites Sœurs de Saint-Joseph, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).  
 Sonnery (Mme Vve).  
 Sordet (famille).  
 S. (Mlle), Grenoble (Isère).

MM.

Sornin (Anthelme), à la Garde (Var)  
 Souchon (Mme Théodore), Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Spazin (Mme).  
 Supérieure de l'Orphelinat de St-Léonard, à Beaucerf (Pas-de-Calais).  
 Sylvain, notaire.  
 Talon, (Abbé), curé de Fontaines-sur-Saône, (Rhône).  
 Targe, Albigny-au-Mont-d'Or (Rh.).  
 Terret (Mme).  
 Tiollier (Mme).  
 Tixier-Bertaud, (Mme Vve), Saint-Haon-le-Vieux, (Loire).  
 Terrier (Mme Vve), Mâcon.  
 Tourasse, industriel, Privas (Ardèche).  
 Trémoulhéac, chanoine, curé de la Grande Eglise, provicaire de Monseigneur, St-Etienne (Loire).  
 Tresserre (Mme Vve), Demi-Lune.  
 Triomphe, (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Van-Doren, Neuville-sur-Saône.  
 Verdier, pharmacien à Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Verne (Mlle), Givors (Rhône).  
 Velut (H.), négociant.  
 Vial (Mlle), Vernaison.  
 VERNY (Mme Vve Léonce), Aubenas (Ardèche).  
 Vibert (M. et Mme) Villevert-Albigny (Rhône).  
 Vignon (Antoine), président du Conseil d'Administration.  
 Villion, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Violet (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).  
 Volf (Mme) et l'œuvre privée des églises pauvres, Lyon.  
 Voron (Emmanuel), professeur de droit pénal aux Facultés Catholiques de Lyon.



**Nota.** — 1<sup>o</sup> Les souscriptions annuelles fixées à 20 francs (nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité des sommes inférieures à ce chiffre) peuvent être remises à tous les administrateurs, mais plus spécialement à M. Desgeorges (Amédée), trésorier de l'Œuvre, 19, rue Puits-Gaillot, à Lyon, ou à M. Vignon, président, 7, rue AlphONSE-Fochier, Lyon ou bien encore à M. le chanoine Rousset, directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Il en est de même pour les dons extraordinaires, et l'œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament.

2<sup>o</sup> Nous rappelons aux bienfaiteurs de Saint-Léonard (qu'ils peuvent déposer toutes commissions pour ledit Asile : par exemple : lettres, effets, petits paquets, etc., etc... chez Mlles Gros et Puissant (Mlles Jean-deau et Corot, successeurs), 5, rue de la République, à Lyon, en ayant soin de nous faire part dudit dépôt, notre voiturier ne se rendant, depuis la guerre, que rarement à Lyon.

